



Lancement de la campagne TMS 2010

Actualité législative publié le **24/04/2010**, vu **2126 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

Eric WOERTH, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, a annoncé le lancement (le 19 avril) de la campagne de communication pour renforcer la mobilisation des entreprises en matière de lutte contre les **troubles musculo-squelettiques (TMS)**, première cause de maladie professionnelle en France. Cette campagne de communication, dont la signature est « Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible », appelle les professionnels à passer à l'action en engageant des démarches de prévention.

Directement liés à des conditions de travail qui n'intègrent pas assez les principes de **prévention en amont**, les TMS se traduisent par des douleurs qui peuvent devenir invalidantes et conduire à des incapacités de travail. Selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, un total de 8,4 millions de journées de travail sont perdues chaque année à cause des TMS, qui génèrent 847 millions d'euros de frais par an.

Enjeu économique et social majeur, la prévention des risques de TMS est l'une des principales cibles du deuxième **Plan santé au travail (2010-2014)**. Dans le cadre de son déploiement, Eric WOERTH s'est notamment donné pour ambition de **diminuer le risque d'exposition** aux TMS pour les salariés.

Cette campagne sur les TMS est la troisième étape d'une communication pluriannuelle de sensibilisation lancée en avril 2008 par le Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Elle sera diffusée à la radio jusqu'au 30 avril et dans la presse spécialisée de la fin avril à la fin juin.